

Extrait des délibérations de la commune du Val (Var) qui annonce l'envoi d'argenterie provenant du dépouillement de l'église, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations de la commune du Val (Var) qui annonce l'envoi d'argenterie provenant du dépouillement de l'église, lors de la séance du 26 pluviôse an II (14 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) pp. 6-7;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31681_t1_0006_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

12 frimaire l'an II. Chargé à la Messagerie une caisse à l'adresse des commissaires à la Trésorerie nationale, contenant en argenterie	360	6	2
en or	1	7	6

3 agates provenant des ci-devant
Chartreux du Liget dont 2
blanches et une verte.

Une agate en gondole provenant
du ci-devant chapitre de Lo-
ches.

Douze croix dites de St-Louis.

17 pluviôse. Chargé une caisse à
la Messagerie à l'adresse des
citoyens commissaires de la
Trésorerie nationale contenant

1 ^o argenterie et vermeil	400	3	»
2 ^o brûlis d'étoffes et galons d'or y compris le sac	82	»	»
3 ^o brûlis d'étoffes et galons d'ar- gent y compris le sac	44	»	»
4 ^o galons d'argent et étoffe en or	1	6	»
5 ^o argenterie, d'un curé déporté	»	4	»
6 ^o argent de chez Le Soumone- tres, ci-devant évêque de Di- gne, émigré	»	1	»
7 ^o or provenant de la croix dite de St-Louis du citoyen Gaugi	»	»	11/2
8 ^o sac rempli de cendres de brûlis			

POTTIER (présid.), FAULQUIN (secrét.).

j

[La comm. de Rai et l'agent nat., à la Conv.;
6 pluv. II] (1)

« Citoyens représentants,

Vous faites des efforts pour repousser l'ennemi
commun; et nous aussi nous en faisons; vous
versez votre sang aux différents postes où vous
êtes appelés pour cimenter la liberté, et nous
aussi, nous le versons pour seconder vos géné-
reux efforts. Nos enfants volent à la défense de
la patrie et nous nous travaillons à leur fournir
l'armement et l'équipement nécessaires.

Le citoyen Vacher, notre ci-devant curé, a
donné sa démission. Nous avons déposé à l'ad-
ministration de notre district toute l'argenterie
et la cuivrie de notre église, elle sera envoyée
à la trésorerie nationale pour servir à foudroyer
nos ennemis. Que tous les Français en fassent
autant et bientôt vous aurez de quoi faire face
à tous les tyrans de la terre. Nous allons trans-
former les bâtiments ci-devant presbytéraux en
établissements publics pour l'instruction de nos
enfants. Vous nous donnerez un instituteur répu-
blicain. Il chérira sa patrie, il aura des mœurs,
il les instruira dans les maximes du républica-
nisme le plus pur. La paix et la tranquillité
régnera dans nos hameaux. Nous serons éternel-

lement unis, nous vivrons libres ou nous mour-
rons en défendant une si belle cause ».

DUVAL (secrét.), MARAIS (mairie), THIBOUS (agent
nat. provisoire), CHAUVIN (off. mun.), P. MENEL,
R.J.B. VILLEFLOSE [26 autres signatures
et 2 croix].

k

Le conseil général de la commune de Castel-
Sarrasin annonce que cette commune vient
d'offrir à la patrie 242 marcs d'argenterie pro-
venant de son église qui est actuellement dédiée
à la Raison, et que les citoyens ont aussi fait un
grand nombre de dons en argent, souliers, ha-
bits, linge, charpie et autres objets. Il demande
que le nom de cette commune soit changé en
celui de Mont-Sarrasin (1).

l

[La comm. du Val à la Conv.; 4 pluv. II] (2)

« Citoyens représentants,

Notre commune qui ambitionne depuis long-
temps la gloire de coopérer au salut de la
patrie a délibéré dans sa séance du conseil gé-
néral du 29 nivôse, où les membres du comité de
surveillance et le juge de paix y ont adhéré,
ainsi que la société populaire dans sa séance du
30, de profiter du premier moment où le flam-
beau de la raison a commencé à nous éclairer,
de faire une offrande de l'argenterie, croix et
chandeliers de notre église paroissiale.

En conséquence, elle a déposé entre les mains
du district dont vous trouverez ci-joint le récé-
pissé, ainsi que l'adresse. Cette première offrande
sera bientôt suivie d'une seconde, car la raison
reçoit de jour en jour des nouveaux hommages.
Le citoyen Honoré Pellegrin, notre ci-devant
curé, véritable républicain, a remis ses lettres
de prêtrise au citoyen Barras, représentant du
peuple. Philippe Martin vicaire de la paroisse fit
son abdication sur le registre de notre commune
le 21 nivôse, que nous faisons passer au comité
d'instruction publique, il nous reste plus qu'un
prêtre et bientôt il se dépouillera du charlata-
nisme, de la superstition.

Nous vous demandons, Législateurs que notre
église paroissiale soit convertie en société popu-
laire comme étant l'école de la véritable sagesse.
Tenez constamment à l'ordre du jour, l'épou-
vante et la terreur, deux puissants leviers dans
une République et vous serez proclamés les sau-
veurs de la patrie. S. et F. ».

BRUNACHE (off. mun.), ROUMIEU (mairie),
L. BRUNACHE (présid.), PAULO (off. mun.).

[Extrait des délibérations de la comm., 29 niv.
II]

Le maire président a dit que cette commune
ayant joui jusques à ce jour des bienfaits de la
Révolution, sans avoir encore félicité la Con-
vention nationale sur ses glorieux travaux, et
surtout avoir protesté de son attachement invio-

(1) B¹, 26 pluv.; J. Fr., n° 509; J. Sablier, n°
1141; Audit. nat., n° 510; M.U., XXXVI, 441.

(2) C 291, pl. 926, p. 17, 18, 19. B¹, 26 pluv. (1^{er}
suppl¹); J. Sablier, n° 1141.

(1) C 291, pl. 926, p. 16. B¹, 26 pluv. (1^{er} suppl¹).

lable à tous ses immortels décrets, rendus depuis le 31^e mai et 2^e juin derniers (vieux style); en conséquence il a fait lecture d'une adresse à la Convention.

Où sur ce, l'agent national, requérant d'être (sic) transcrite sur le registre, les membres du comité de surveillance et le juge de paix soient appelés, pour y porter leur adhésion et exécution.

Citoyens représentants,

Un nouveau jour s'est levé, le fédéralisme est rentré dans le néant, la Ste Montagne a comblé l'abîme où la liberté alloit être engloutie, la République a triomphé, le fanatisme a vu passer son règne et la raison va prendre la place des préjugés. Toulon cette ville infâme subit tous les jours la juste punition due à ses crimes. Couronnez votre ouvrage, en restant à votre poste, achevez de purifier la France, comme vous avez purifié la Convention.

Notre commune jalouse de coopérer au bien de la chose publique dépose sur l'autel de la Patrie, l'argenterie et cuivre, le tout provenant des dépouilles de notre église paroissiale, heureux si elle peut par cette offrande contribuer à l'affermissement de la République.

Le Conseil général, les membres du comité de surveillance et le juge de paix adhèrent unanimement à l'envoi de l'adresse et à son exécution, mais auparavant elle sera présentée à la société populaire pour son adhésion, l'envoi et l'exécution et ont signé Roumieu, Barbaroux, Fournier, Brunache (off. mun.), Brunache (agent nat.), Queivel, J. Roux, Julien (notables), P. Goujon, Eimard Sauce, Ventre, Roux, Fabre (qui ont déclaré ne savoir signer), Franc (présid.), Pellat, Gravet, Michel, Bonnet, Dudon, Binaud (membres du comité de surveillance) et Veyan (juge de paix).

La société républicaine de la commune du Val dans sa séance du 30 nivôse a délibéré unanimement à l'adhésion, envoyé l'exécution de l'adresse portant délibération, ci-contre

J. BRUNACHE (présid.-secrét.).

[Etat de l'argenterie déposée au distr. de Brignoles, 3 pluv. II]

	m.	o.	g.
Une croix en argent	3	3	4
Un ostensor	3	5	
Un ciboire	2	2	6
Un calice et sa patène	2	4	
Un encensoir, sa navette et cuillère ..	4	7	
Une relique	1	2	2
Un petit saint	2	4	2
Un calice et sa patène	2	3	2
	23 m.		

Une grosse croix et 4 chandeliers de cuivre doré pesant 44 liv.
Six chandeliers et quelques morceaux leston (laiton) 87 l. 8

J.J. DAUBERT, DAUBANS fils, SAGE (administr. du distr.).

m

[La comm. de La Chapelle-sous-Brancion au présid. de la Conv.; 10 pluv. II] (1)

« Et nous aussi, nous voulons avoir part aux dons que l'on fait à la Patrie, en faveur de nos concitoyens qui défendent les frontières de la République. Notre commune est petite et notre regret est de n'être pas riches; aussi donnons-nous de notre nécessaire même, mais nous le donnons avec plus de joie que le riche égoïste ne sacrifie son superflu. Pouvoit-on refuser, en effet, à ceux qui sacrifient leur vie tous les jours pour la défense de la liberté, une portion de son nécessaire? Non! D'après ce principe dont tous les citoyens de cette commune sont pénétrés, nous envoyons à la société populaire de Tournus 4 chemises et un drap et la somme de 68 l. en assignats pour nos braves frères d'armes. Nous avons déjà fait passer les dépouilles de la superstition et du fanatisme au district de Macon consistant en 8 marcs d'argent 7 onces, un lingot de 5 onces, 64 livres en cuivre. Puissent-elles contribuer à la destruction de tous les tyrans et des ennemis de la République française.

Dis à tes collègues, citoyen président, de rester au poste que leur a confié le peuple français. Dis leur qu'ils continuent de bien mériter de la patrie, en suivant les principes du gouvernement révolutionnaire qu'ils viennent d'établir, jusqu'à ce que les tyrans coalisés demandent humblement la paix. Tremblant sur leur trône, vaincus partout, ils ne tarderont pas sans doute à convenir que tous leurs efforts et leur trahison sont inutiles contre une nation qui veut être libre, que le comité de salut public accepte les témoignages de notre reconnaissance des mesures sages et vigoureuses qu'il prend tous les jours pour le triomphe de la liberté et de l'égalité ».

BERTHIER (maire), BOYAUD (agent nat.),
LABORIER (off. mun.), SURGEOT (off. mun.),
LABERGÈRE (secrét.-greffier).

n

[La comm. de Linières, à la Conv.; 7 pluv. II] (2)

« En voyant les offrandes civiques accumulées sur l'autel de la patrie, nous avons désiré présenter la nôtre. Nous savons que nos personnes et nos biens appartiennent à la République, et que nous ne pouvons mieux les employer qu'à la défendre. Après avoir envoyé nos jeunes concitoyens à la défense de ses frontières, nous avons désiré trouver un moyen de contribuer à leur entretien. Nous l'avons trouvé dans l'argenterie des églises de notre commune, notre satisfaction est de penser qu'elle peut servir à nous procurer le plus grand de tous les biens, la liberté. D'après cela nous n'en regrettons plus l'usage. Nous avons par nos soins fait faire trente paires de souliers pour nos braves défenseurs que nous remettons à la société populaire de cette commune, dont nous sommes membres, pour vous être envoyés avec d'autres effets. Nous aurions souhaité faire un don plus considérable. Cependant, recevez celui-ci comme une marque

(1) C 291, pl. 926, p. 20. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl.).
(2) C 291, pl. 926, p. 21. Bⁱⁿ, 26 pluv. (1^{er} suppl.).